

Sommaire

N°95 – Octobre 2016

Déposé le 6 oct 2016

Page 2 = Descriptif du stage du 22/11

Page 3 = Modalités d'inscription

S'inscrire au stage de formation syndicale : c'est un droit !

Tout personnel titulaire ou auxiliaire a droit à 12 jours d'autorisation d'absence par an pour participer à des stages de formation syndicale, dans la mesure où ceux-ci sont organisés par un organisme agréé, ce qui est le cas du Centre National de Formation Syndicale de la FSU.

En cas de difficultés, **nous prévenir** pour vous aider à faire respecter vos droits. Seule la nécessité de service, dûment justifiée, peut engendrer un refus : ce ne sont pas les chefs hiérarchiques directs (chef d'établissement, IEN) qui expriment ce refus mais le Recteur ou le Directeur académique ! L'absence de réponse équivaut à autorisation !!



ADRESSE EXPEDITEUR

DESTINATAIRE →

Éditorial

C'est dans un contexte économique et social toujours plus dégradé que s'est déroulée cette rentrée. Et la campagne des élections présidentielle qui débute ne présage rien de bon. Le sécuritaire monopolise des débats alimentés par les polémiques. Notre société, ainsi divisée, s'en trouve fragilisée et pourrait se laisser prendre aux analyses et aux propositions simplistes de certains, qui alimentent la fracture sociale à des fins politiciennes. Nous devons interpeller nos politiques pour que les questions sociales soient enfin abordées : inégalités, emploi, pouvoir d'achat, conditions de vie...

La FSU qui est déjà sur tous ces terrains et particulièrement active dans le domaine de l'Éducation, la Formation, la Recherche, la Culture mais aussi de l'Emploi, de la Santé, de la Justice... pèsera sur ces sujets dans le débat électoral. Vivre ensemble dans une société multiculturelle, réduire les inégalités, faire face aux défis de notre planète... voilà des perspectives porteuses d'espoir et d'avenir.

La Fonction publique et les Services publics sont des atouts essentiels dans le modèle social du XXI^{ème} siècle. Car l'avenir de notre société, de l'humanité tout entière dépend de notre capacité à savoir vivre ensemble, à partager enfin les richesses produites, à faire vivre la laïcité et à assurer l'égalité et la liberté pour toutes et tous.

Evelyne Diana—Bras—co-secrétaire départementale de la FSU Yvelines

La FSU organise deux stages départementaux par an,
l'un en automne et l'autre au printemps.
**Ces stages sont ouverts à tous, syndiqués FSU et non-syndiqués.
Il suffit de déposer sa demande (voir page 3).**

Stage syndical du 22 novembre à Mantes la Jolie

Sécurité et liberté : de nouveaux défis pour l'école et les organisations syndicales

Après les attentats de Paris en novembre dernier, l'émotion, la colère et l'empathie ont prédominé. L'état d'urgence a été décrété. Quelques mois plus tard, l'attaque terroriste de Nice a pourtant eu lieu. L'état d'urgence a été prolongé.

Mais cette réponse du gouvernement est-elle vraiment la bonne ? Ne risque t-elle pas de faciliter la tâche à ceux qui instrumentalisent la peur ? Par ailleurs, après l'épisode « Loi Travail », le pouvoir en place est-il encore crédible quand il argue de la défense de la Démocratie et de la République pour justifier cet état d'exception ? L'état d'urgence n'empêche-t-il pas l'expression de toute contestation des choix politiques ? Comment assurer notre droit à la sécurité sans renoncer pour autant à nos libertés fondamentales ?

Dans le contexte de campagne présidentielle, rares seront les candidats à remettre en question ce qui pourrait devenir un « Patriot act » à la française. Mais le déni de démocratie n'a pas attendu la tragique séquence des attentats pour devenir une réalité dans le pays des droits de l'homme. La « nouvelle raison du monde » néo-libérale a déjà largement sapé les fondements de nos libertés au nom du gouvernement par la dette, de l'avis d'autorité des experts, de la surveillance numérique généralisée.

Dans ce contexte, quel doit être le rôle de l'école ? Comment doivent s'articuler nos missions de professionnels de l'éducation, entre sécurité et liberté ? Comment réagir face aux multiples injonctions contradictoires ? On nous demande d'apprendre à ramper entre les tables pour préparer les élèves au pire, alors même que les moyens de prévention en milieu éducatif ne sont pas assurés dans de nombreux établissements scolaires.

Selon nous, lutter contre le terrorisme, c'est travailler à une meilleure cohésion sociale, en refusant d'alimenter le piège de la stigmatisation et de l'exclusion. L'institution scolaire ne doit pas se transformer en une forteresse sécuritaire. Elle doit en revanche permettre à tous un égal accès aux savoirs émancipateurs. Face au danger d'une fragmentation de notre société, refuser la rigueur budgétaire n'est-il pas un acte de résistance qui peut empêcher la déliquescence du service public d'éducation ?

Le stage que nous vous proposons invite le syndicalisme de transformation sociale à faire le point sur ces questions, sans langue de bois. Ce sera aussi l'occasion d'affirmer les valeurs que nous souhaitons transmettre aux générations que nous concourons à éduquer.

Nos invités pour introduire le débat

Thierry Novarèse

Thierry Novarèse professeur de philosophie, membre de l'Institut de recherches de la FSU où il anime un chantier de recherches sur la sécurité. Intervenant à l'Ecole Nationale Supérieure de la Police et Expert auprès du centre des hautes études du Ministère de l'Intérieur, il est par ailleurs juge assesseur auprès d'un tribunal pour enfants.

Intervenant LDH (nom à confirmer)

Association de la loi de 1901, la Ligue française de défense des droits de l'Homme regroupe les femmes et les hommes de tous horizons et toutes conditions, qui choisissent librement de s'associer afin de réfléchir, discuter, agir pour la défense des droits et libertés, de toutes et de tous. Elle intervient sur l'ensemble du territoire à travers ses sections locales.

Conseils de lecture : « sécuriser la liberté » de T Novarèse » aux éditions de l'Institut de recherches de la FSU. « Ce cauchemar qui n'en finit pas, Comment le néolibéralisme défait la démocratie », de P Dardot et C Laval, éditions La Découverte, 2016

Mardi 22 novembre 2016 de 9h à 16h au Lycée Saint-Exupéry - Mantes la Jolie
Comment s'inscrire au stage ?

Pour participer au stage du 22 novembre il faut (cf. 1 et 2 ci-dessous) :

1 → Déposer auprès de votre administration une demande de congé pour formation syndicale **avant le 22 octobre** (attention : vacances le 19/10)

Modèle de demande de congé pour formation syndicale

Nom
Prénom
Grade
Affectation

à Monsieur le Recteur/ Monsieur le Directeur académique /
Adresse

Monsieur le Recteur / Directeur,

Conformément aux dispositions de la loi N°84-16 du 11/01/84 , article 34; alinéa 7, portant statut général des fonctionnaires * , définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 22 novembre pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Mantes la jolie (lycée Saint-Exupéry). Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au J.O. du 10/02/95).

Dater et signer

* Pour les non-titulaires, remplacer par : de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.

2 Prévenir la FSU78 de votre participation (pour des problèmes d'intendance !) : coupon réponse à nous renvoyer par courrier adressé à « FSU78 - 24 rue Jean Jaurès - 78190 Trappes. Vous pouvez aussi le recopier, le compléter et l'envoyer par courriel à : fsu78@fsu.fr avant le 18/11/16.

Inscription au stage FSU78 du 22 novembre 2016 :

Nom et prénom :

Adresse e-mail :@..... Tél :/...../...../...../...../.....

Affectation : Catégorie :

Syndiqué(e) à un syndicat de la FSU (si oui lequel) oui Syndicat National : non

Déjeunera le midi (repas convivial sur place) : oui non (Préparé par des militants donc important pour prévoir le nombre de repas).

Repas offert pour les adhérents des syndicats de la FSU (participation de 8 € à payer sur place pour les autres).

Lieu du stage : Lycée Saint-Exupéry—Mantes la Jolie.

Horaires : de 9h00 (mais accueil « café » dès 8h30) à 16h00

Toutes les infos sur : <http://sd78.fsu.fr/>

Les "éducateurs de rue" sont au cœur de la prévention concernant la jeunesse, qu'elle soit en danger ou délinquante. Ils connaissent les lieux de vie de ceux qui sont en rupture sociale et scolaire. Ils servent souvent de pont entre les familles et les institutions telles que la protection judiciaire de la jeunesse. Ce sont eux qui restent présents lorsque les institutions ne parviennent plus à prendre en charge les jeunes, soit par manque d'adhésion, soit faute de moyens, **les politiques budgétaires n'ayant pour seul prisme que la réduction des budgets (pour rappel : le budget de l'ASE ne représente que ... 1% du budget du Conseil Général 78)**

L'Aide Sociale à l'Enfance est quant à elle chargée de l'enfance en danger, maltraitée, en souffrance ou sans ressource.

Ces deux champs de l'éducation, partenaires et souvent préalables à l'intervention de la protection judiciaire de la jeunesse sont actuellement en difficulté. Alors que la PJJ a vu, au cours des années 2000, son activité recentrée sur le pénal, la prévention spécialisée et l'ASE se voyaient chargées d'un public qui a besoin d'aide et d'accompagnement psychique et physique. La politique pénale pour les mineurs est, quant à elle, de plus en plus axée sur la répression.

Le mal-être des travailleurs sociaux à l'ASE et les inquiétudes des éducateurs de prévention sont bien réels. Alors que les pouvoirs publics n'ont cessé d'afficher leur volonté de lutter contre la radicalisation, voire font appel à l'idée "du vivre ensemble", les services chargés de la prévention et de l'aide sont mis à mal, tandis que la répression et le contrôle deviennent l'unique réponse envisagée.

Pourtant, les éducateurs et les assistantes sociales le savent : seul un travail sur le long terme, basé sur une relation de confiance entre les parents, l'enfant et les services éducatifs peut permettre une compréhension de la loi. La répression renforce leur sentiment d'exclusion, voire de révolte, elle produit l'effet inverse de celui recherché : le rétablissement de la confiance en soi et en la société.

Contribution du SNPESPJJ

Échos du CDEN du 26 septembre 2016

La FSU déplore que cette dernière rentrée confirme le décalage toujours plus grand entre les annonces gouvernementales et la réalité dans les écoles, collèges et lycées. Loin de la priorité à l'Éducation tant vantée, la rentrée s'annonce très difficile en raison d'un manque de moyens évident et de réformes régressives, imposées contre l'avis de la majorité de la profession.

A ces mauvais choix viennent s'ajouter les restrictions budgétaires des collectivités qui aggravent les difficultés croissantes que rencontrent les personnels, les élèves et leurs familles.

Avec la gestion de l'Etat d'urgence, les écoles sont mises en difficulté. Soumises aux injonctions désordonnées de l'éducation nationale et de certaines collectivités locales, elles subissent un climat anxieux qui compromet une rentrée sereine et qui pèse sur les professionnels et les usagers.

Les modifications des rythmes scolaires témoignent, une fois de plus, des « défauts » de cette réforme : complexité de sa mise en œuvre, disparités territoriales des horaires et des services rendus, désorganisation des écoles et du service d'enseignement.

Concernant le collège, c'est une réforme contre l'avis des personnels qui est entrée en vigueur en septembre. Le SNES-FSU continue à réclamer l'abrogation de cette réforme et porte un autre projet.

Dans les lycées, on ne peut que déplorer le refus d'ouvrir de manière sincère le bilan de la réforme Châtel, mais aussi la sortie des lycées de tous les dispositifs de l'éducation prioritaire, ainsi que la gestion comptable au détriment de toute considération pédagogique.

Près de 5 ans après l'annonce de la création de 60 000 postes dans l'Éducation Nationale, le bilan est globalement négatif : les remplacements pour cette année scolaire demeurent encore insuffisants, les classes sont toujours plus chargées, les équipes de vie scolaire et du pôle médico-social restent souvent incomplètes.

Les concours de recrutement affichent toujours des postes non pourvus et, dans les établissements, c'est une nouvelle fois le système D pour faire face au manque de personnel (jusqu'à faire paraître des annonces sur le Bon Coin par exemple !)

Cette gestion est inacceptable et participe à la crise du recrutement dans l'Éducation nationale, alimentant une spirale délétère pour le service public d'éducation. Face à ce constat, il faut redonner du sens aux missions de l'école. Cela doit s'accompagner d'une amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels.